



Conseil d'administration  
Mardi 18 septembre 2018  
Amphithéâtre Huvelin  
**Délibérations**

<b>Délibérations signées</b>	<b>Pages</b>
Délibération n° <b>2018-09-01-fin</b> : achat de la maison du directeur	<b>2</b>
Délibération n° <b>D2018-09-02-sco</b> : programme F.A.I.R.E.	<b>3 - 6</b>
Délibération n° <b>D2018-09-03-fin</b> : tarifs horaires des contrats de professionnalisation des jeunes de -26 ans - IAE	<b>7 à 8</b>
Délibération n° <b>D2018-09-04-fin</b> : tarifs cotisations au MEDEF 2018 - IAE	<b>9</b>
Délibération n° <b>D2018-09-05-fin</b> : tarifs de l'insertion publicitaire dans le catalogue du 18 <sup>ème</sup> forum carrières de l'IAE	<b>10 - 11</b>
Délibération n° <b>D2018-09-06-fin</b> : tarifs FC3 – Faculté de philosophie	<b>12 - 14</b>
Délibération n° <b>D2018-09-07-fin</b> : tarifs FC3 – Faculté de lettres et civilisations	<b>15</b>
Délibération n° <b>D2018-09-08-fin</b> : tarifs francophonie – 2IF	<b>16</b>
Délibération n° <b>D2018-09-09-fin</b> : tarifs de la licence professionnelle métiers du notariat à distance	<b>17 - 18</b>
Délibération n° <b>D2018-09-10-fin</b> : prix de la faculté de droit	<b>19 - 20</b>
Délibération n° <b>D2018-09-11-fin</b> : tarif correctif 2017-2018 master 2 – Faculté de droit	<b>21</b>
Délibération n° <b>D2018-09-12-fin</b> : tarifs des formations – Faculté de droit	<b>22 - 29</b>
Délibération n° <b>D2018-09-13-ins</b> : statuts de la faculté de droit virtuelle	<b>30 - 35</b>
Avis n° <b>A2018-09-14-ins</b> : statuts de l'EDIEC - Faculté de droit	<b>36 - 39</b>
Avis n° <b>A2018-09-15-ins</b> : statuts du centre d'études européennes (CEE) – Faculté de droit	<b>40 - 43</b>
Délibération n° <b>D2018-09-16-acc</b> : conventions et accords	<b>44 - 47</b>

**Délibération n° D2018-09-01-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2015-02-04-ins du 03 février 2015 autorisant le président de l'université à engager la procédure d'acquisition de l'avant-corps et de la maison du directeur ;  
Vu l'avis de France domaine sur la valeur vénale de la maison du directeur de la manufacture des tabacs du 30 septembre 2016 ;

Sur proposition de M. le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'approuver l'entrée en vigueur de la convention relative à l'achat du bien immobilier suivant :

- Maison du directeur : un tènement immobilier d'une surface cadastrale de 380 m<sup>2</sup> figurant au cadastre de la commune de Lyon 8<sup>ème</sup> sous les mentions section AB n°49, 2 cours Albert Thomas, au prix de SEPT CENT DIX MILLE EUROS (710 000 €).

Le coût de cette transaction sera abondé des frais d'acquisition évalués à 10 000€.

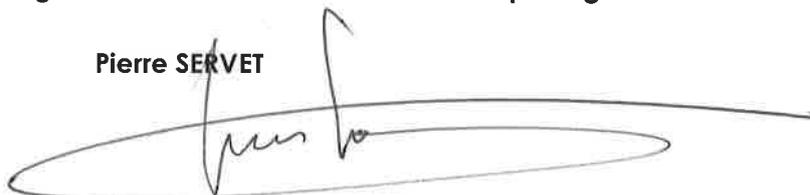
La présente délibération est adaptée à la majorité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre d'abstentions :	2
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**

Pierre SERVET



**Délibération n° D2018-09-02-sco**  
**Conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-3, R. 719-49 et suivants ;  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 03 juillet 2018 ;

Sur proposition du directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs :**

L'université Jean Moulin participe depuis trois ans à la politique d'accompagnement des réfugiés, initiée par campus France via les bourses du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI), la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'université de Lyon (UDL).

Face à une demande croissante des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire, l'université Jean Moulin a donc décidé de mettre en place un nouveau processus de soutien et d'accompagnement.

En effet, il est apparu important d'instaurer un protocole d'accueil incluant une formation spécifique pour ce public : le programme FAIRE (Formation d'Accompagnement d'Intégration des REFugiés). Cette formation propose des cours de français langue étrangère (FLE) et de méthodologie : un tremplin nécessaire pour intégrer les études universitaires françaises.

Le tarif fixé est de 150€ (les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire dont c'est la première inscription dans l'enseignement supérieur sont exonérés).

Le document annexé à cette délibération présente l'organisation de cette formation.

**Décide**

D'approuver la création de la formation d'accompagnement d'intégration des réfugiés comme présentée en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 27
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 01 octobre 2018

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**



## PROGRAMME F.A.I.R.E.

### Formation d'Accompagnement et d'Intégration des REFUGIÉS

#### PRESENTATION :

L'Université Jean Moulin Lyon 3 participe depuis trois ans à la politique d'accompagnement des réfugiés, initiée par Campus France via les bourses MAEDI, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Université de Lyon (UDL).

Face à une demande croissante des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a donc décidé de mettre en place un nouveau processus de soutien et d'accompagnement.

En effet, il est apparu important d'instaurer un protocole d'accueil incluant une formation spécifique pour ce public : le programme FAIRE (Formation d'Accompagnement d'Intégration des REFUGIÉS). Cette formation propose des cours de français langue étrangère (FLE) et de méthodologie : un tremplin nécessaire pour intégrer les études universitaires françaises.

**Objectif de la formation :** accompagner et intégrer les candidats réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

#### Public cible :

- Candidats admis à s'inscrire dans un diplôme national qui souhaitent **en parallèle** perfectionner leur niveau de français et leur méthodologie.
- Candidats réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui souhaitent se préparer à intégrer un diplôme national l'année suivante.

Cette formation répond à la politique générale de l'établissement qui prévoit d'intégrer dans tous ses projets la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à sa charte

**Organisation pédagogique :** Le programme FAIRE est un certificat non diplômant.

**Conditions d'admission :** Le candidat doit justifier au minimum l'obtention d'un baccalauréat ou d'un certificat de fin d'études secondaires du pays. Cette formation est accessible sans condition d'âge.

**Modalités de candidature :** Le candidat remplit le dossier de candidature du programme FAIRE en précisant les modules qu'il souhaite suivre et rencontre la responsable FLE du SGRI qui évalue le niveau de français et notifie son avis sur le dossier de candidature.

Le candidat rencontre l'enseignant référent « relations internationales » en composante pour lui présenter son projet d'études et professionnel.

Le choix du programme est fait conjointement avec le candidat, le SGRI et la composante.

**Inscription :** les étudiants s'acquittent de droits d'inscription : 150 euros par an. Le programme est proposé au semestre ou à l'année.

#### Contenu de la formation :

Selon son niveau de français, le candidat peut choisir l'une des deux formules suivantes :

##### ► Débutant en français (niveau minimum requis A1 ou A2) :

COURS au semestre		Diplôme porteur	NOMBRE D'HEURES
Obligatoire	FLE	SELF	60h TD
	Initiation à la culture française (1)	SELF	10h CM (15h EQTD)
	Méthodologie de l'écrit	Licence MSH iaelyon	20h TD
	Méthodologie de l'oral	Licence MSH iaelyon	20h TD

(1) En fonction du niveau de français, cours existant en français (DEUF) ou en langue anglais (SELF)

► Niveau moyen en français (niveau minimum requis A2+ ou B1) :

COURS au semestre			NOMBRE D'HEURES
Obligatoire	FLE	DEUF (RI)	20h TD
	Initiation à la culture française (1)	DEUF (RI)	10h CM
	Méthodologie de l'écrit	Licence MSH iaelyon	20h TD
	Méthodologie de l'oral	Licence MSH iaelyon	20h TD
Au choix	Méthodologie de l'écrit (2) (pour les étudiants juristes)	DU (DROIT)	20h TD
	Français juridique (2) (pour les étudiants juristes)	DU (DROIT)	20h TD
	Business French (pour les étudiants. en business)	Master GMP iaelyon	21h CM
	Expression française (niv. B2 en français requis)	LLCER Allemand 1 <sup>ère</sup> LANGUES	15h TD

(1) En fonction du niveau de français, cours existant en français (DEUF) ou en langue anglaise (SELF)

(2) Cours existant dans le DU Préparation aux Etudes de Droit en Français, réservé aux futurs étudiants en Droit.

**Objectifs pédagogiques du FLE :** ce cours va permettre aux étudiants de développer les 4 compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite) du niveau A1 du Cadre européen commun de référence. Il vise à renforcer les connaissances de base de la langue. À la fin du cours les étudiants auront acquis les savoir-faire langagiers élémentaires du français.

**Contenu du cours FLE :** Le cours de FLE est constitué de 3 axes : savoir-faire / grammaire / vocabulaire en rapport avec les thématiques suivantes : Faire connaissance / Les goûts et préférences / Les invitations / Raconter son quotidien / Faire des courses / Se diriger dans une ville / Parler d'un événement dans le passé / Parler de ses projets professionnels et personnels.

**Contenu du cours d'initiation à la culture française :**

1. Les stéréotypes sur la France et les français
2. La France et ses régions
  - La France, une société en mutation
  - Quelques données démographiques sur la France
  - Quelques généralités sur la France et ses régions (Régionalisme : définition ; La France et ses régions : la nouvelle réforme territoriale ; La région Auvergne-Rhône-Alpes)
3. Lyon
  - La fondation de la ville
  - Généralités sur la ville et sa gastronomie
  - Vivre à Lyon : ce qu'il faut savoir

**Délibération n° D2018-09-03-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6,  
Vu la délibération n° 2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du directeur de l'IAE,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

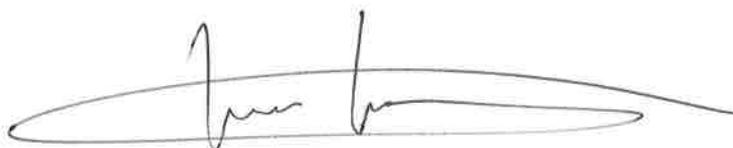
D'adopter pour l'année universitaire 2018-2019 les tarifs horaires des contrats de professionnalisation des jeunes de moins de 26 ans, présentés par l'IAE.  
Ces tarifs sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Tableau récapitulatif des tarifs horaires - CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION JEUNES (< 26 ans)  
à partir de l'année universitaire 2018-2019**

DIPLOME		Tarifs horaires 2017-2018	Tarifs horaires à partir de 2018-2019	Observations
FILIÈRE COMPTABLE	DUCG L2 et L3 - Diplôme Universitaire de Comptabilité et de Gestion	12,00 €	12,00 €	Aucun changement
	DUSCG/ Préparation DUSCG 1 et 2 - Diplôme Universitaire Supérieur de Comptabilité et de Gestion	12,00 €	12,00 €	
LICENCES	Licence Professionnelle Commerce et Distribution parcours Management et Gestion de Rayon-Distribup	9,15 €	9,15 €	Aucun changement
	Licence Professionnelle Métiers de la Communication : Chargé de Communication parcours Communication Multi Média (C2M)	9,15 €	9,15 €	
	Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance : Chargé de clientèle parcours Commerce en Banque-Assurance	9,15 €	9,15 €	
	Licence Professionnelle Métiers de la Gestion et Comptabilité parcours Gestion des Systèmes d'information de la Paie - Alternance	9,15 €	9,15 €	
	Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations parcours Responsable de Services Généraux - Alternance	9,15 €	9,15 €	
	Licence Professionnelle Commerce et Distribution parcours Commerce en B to B des produits de l'industrie - Alternance	9,15 €	9,15 €	
	Licence Professionnelle Métiers de l'Electricité et de l'Energie parcours Conception et Management en Eclairage - Alternance	9,15 €	9,15 €	
	Licence Professionnelle Commercialisation de produits et services parcours Métiers de la Vente - Alternance	9,15 €	9,15 €	
	Licence Professionnelle Métiers du Bâtiment : Bâtiment et Construction parcours Chargés d'Affaires en Bâtiment	12 €	12,00 €	
	Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance : Chargé de clientèle parcours Technicien des opérations bancaires	13,50 €	13,50 €	
	Licence professionnelle Négociation et Vente à l'Internationale	*	*	Pas d'ouverture en 2018
	Master 1 mention Gestion de Production, Logistique, Achats parcours Management des Opérations (Campus de Bourg)	9,15 €	12,00 €	
	Master 2 mention Gestion de Production, Logistique, Achats parcours Management Industriel et logistique (Campus de Bourg)	9,15 €	12,00 €	
MASTERS	Master 2 mention Gestion de Production, Logistique, Achats parcours Management des Achats options Achats Industriels, Achats tertiaires et Qualité Achats	9,15 €	12,00 €	Forte demande de la part des Entreprises et formation principalement en apprentissage
	Master 2 Management et Commerce International parcours Manager des Affaires Européennes	9,15 €	12,00 €	Harmonisation par rapport aux autres masters
	Master 2 Gestion de Patrimoine parcours Gestion de Patrimoine	9,15 €	12,00 €	Forte demande de la part des Banques et Organismes financeurs (de branche) disposés à financer
	Master 2 Finance parcours Chargés d'Affaires entreprises en Banque	9,15 €	12,00 €	
	Master 2 Gestion de Patrimoine parcours Conformité Bancaire et Contrôle Interne des Risques	15,00 €	15,00 €	Aucun changement : Métier encore nouveau, accord des entreprises pour Prise en charge >
	Master 2 Mention Management des Ressources Humaines et Organisation parcours Gestion des Ressources Humaines - RHO	9,15 €	12,00 €	Harmonisation par rapport aux autres masters
	Master 2 Management Sectoriel parcours Management et Communication	9,15 €	12,00 €	Harmonisation par rapport aux autres masters
	Master 2 Mention Management des Systèmes d'information Programme Management et Stratégie des Systèmes d'Information (MS2I)	9,15 €	12,00 €	Métiers en tension + Harmonisation
	Master 2 Mention Management des Systèmes d'information Parcours Systèmes d'Information Avancés (SIA)	9,15 €	12,00 €	
	Master 2 Mention Entrepreneurat et Management par projet Parcours Entrepreneurat et Développement des Entreprises Nouvelles (EDEN)	9,15 €	12,00 €	Harmonisation par rapport aux autres masters
	Master Management Sectoriel parcours Management de Centres de Profit en Activités d'Hôtellerie-Restaurant et de Loisirs (MCP HRL) - Année 1 & 2	9,15 €	9,15 €	Malgré la volonté d'harmoniser les tarifs, l'OPCA FAFIH et les organismes d'accueil confirment leur refus de prise en charge > 9,15€/h
	Master Marketing, Vente parcours Marketing et Vente to Business to Business - Année 1 & 2 (Campus de Bourg)	9,15 €	12,00 €	Harmonisation par rapport aux autres masters
	Master Marketing, Vente parcours Marketing Stratégique et Opérationnel - Année 1 & 2	12,00 €	12,00 €	Aucun changement
	Master Management Sectoriel parcours Manager Qualité Sécurité Environnement (QSE) - Année 1 & 2	12,00 €	12,00 €	Aucun changement
	Master 2 mention Marketing, Vente parcours Vente et Management Commercial - Alternance	12,00 €	12,00 €	Aucun changement
	Master 2 Marketing, Vente parcours Marketing Connecté et Communication Digitale Alternance	12,00 €	12,00 €	Aucun changement
	Master 2 Mention Contrôle de Gestion et Audit des Organisations parcours Contrôle de Gestion	12,00 €	12,00 €	Aucun changement
	Master 2 Mention Finance parcours Audit Financier	*	12,00 €	Ouverture en alternance en 2018
	Master Management Sectoriel parcours Animation et Développement de Réseaux d'Enseignes (ADRE) - Année 1 & 2	15,00 €	15,00 €	Aucun changement "Accord tacite" des Enseignes et Franchisés et Partenariat externe justifiant le tarif à 15,00€/h
	Master 2 Management et Communication en Structures Vétérinaires Libérales en partenariat avec VetAgroSup	*	12,00 €	Possible ouverture en alternance en 2018
	Tout programme de master permettant la mise en place d'un contrat de professionnalisation	*	12,00 €	Possible ouverture en alternance en 2018 selon les règles spécifiques (RNCP, Calendrier d'alternance, Volume horaire, etc.)

**Délibération n° D2018-09-04-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6,  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du directeur de l'IAE Lyon,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'adopter pour les tarifs 2018 de cotisations et d'adhésion de l'IAE Lyon au mouvement des entreprises de France (MEDEF), présentés par l'IAE Lyon :

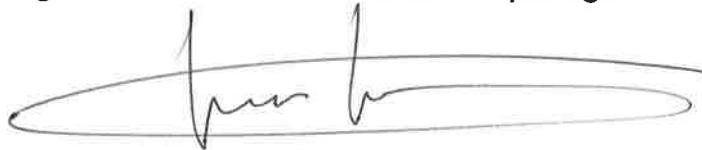
- MEDEF (VIP stage) : 2 000€
- MEDEF (VIP alternance) : 4 000€

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 01 octobre 2018

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Délibération n° D2018-09-05-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6,  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du directeur de l'IAE Lyon,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs**

Le 18e Forum Carrières de l'IAE Lyon se déroulera le mardi 28 novembre 2018 de 12h à 17h. Il est destiné aux étudiants de Master 1 et 2 et aux diplômés : stages de fin de cursus, offres d'emploi, de volontariat international en entreprise (VIE) et de césures en entreprise.

Le Forum Carrières du Management :

- assure l'adéquation entre les offres des entreprises et les profils formés par l'IAE (jeunes diplômés et candidats expérimentés) ;
- accueille exclusivement les entreprises qui ont une offre réelle et significative à pourvoir en 2019.

Les offres proposées couvriront donc l'ensemble des fonctions de l'entreprise : de la gestion des ressources humaines (GRH) aux fonctions marketing et commerciales, en passant par l'informatique de gestion, la finance et l'audit ou l'export.

Dans ce cadre, comme chaque année, un catalogue sera réalisé.

Cet ouvrage présentera sous forme de fiches, les entreprises présentes et les partenaires associés à la manifestation.

Tiré à 1000 exemplaires, ce catalogue est distribué aux étudiants, diplômés, candidats à la recherche d'emploi et comportera des annonces publicitaires.

**Décide**

D'adopter pour le 18e Forum Carrières de l'IAE Lyon, les tarifs d'insertion publicitaires suivantes pour un format de pleine-page couleur, présentés par l'IAE Lyon :

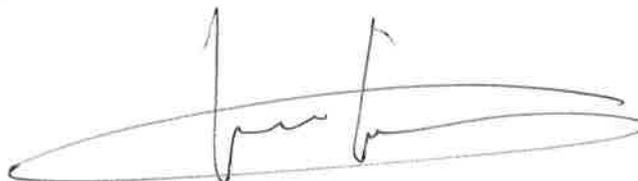
- Tarif exposants : 250€ TTC
- Autres partenaires : 400€ TTC

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

- |   |    |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 24 |
| ✓ Nombre de voix pour :                       | 24 |
| ✓ Nombre d'abstentions :                      | 0  |
| ✓ Nombre de voix contre :                     | 0  |

Lyon, le 01 octobre 2018

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Délibération n° D2018-09-06-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6,  
Vu la délibération n° 2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du doyen de la faculté de philosophie,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

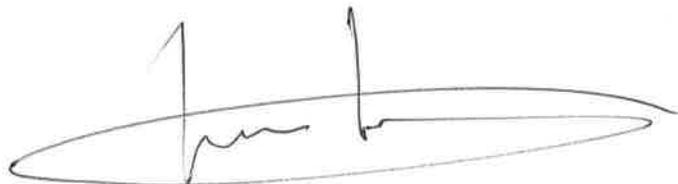
D'adopter pour l'année universitaire 2018-2019 les tarifs des actions de formation continue présentés par la faculté de philosophie. Ces tarifs sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

# TARIFS DES ACTIONS DE FORMATION

de la FC3 Langues | Lettres | Philosophie  
Année 2018-2019

## I – INSCRIPTIONS DE FORMATION INITIALE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE POUR LES REPRISES D'ÉTUDES FINANCÉES - 2018-2019

### VENTILATION DE LA TARIFICATION :

1° la part réservée aux services centraux : les droits universitaires de formation initiale

2° la part revenant à la FC3 :

    Pour les diplômés : 650 €

    Pour les modules de diplôme : 8 % du montant total

3° la part revenant à la Faculté de Philosophie :

    Licence : 700 €/an

    Master : 2000 €/an

    Préparation concours : CAPES - AGREGATION : 2000 €

    Chaque module de Licence peut être délivré au tarif de 9,15 €/h.

    Chaque module de Master peut être délivré au tarif de 15 €/h.

**Master 2 Culture et santé**

- pour les personnes bénéficiant d'un financement :  
2 000 € pour 6 modules

**Master 2 Ethique, écologie et développement durable**

- pour les personnes bénéficiant d'un financement :  
2 000 € pour 6 modules

**D.U. Ethique, écologie et développement durable :**

1 300 € pour modules 1 à 4

**D.U. Philosophie de la santé :**

700 €

**II – INSCRIPTIONS DE FORMATION INITIALE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE  
POUR LES REPRISES D'ÉTUDES NON FINANCÉES - 2018-2019**

**Seules les inscriptions de reprise d'études non financées exigeant un contrat de formation professionnelle pour ingénierie spécifique, sont gérées par la FC3**

**En contrepartie, le stagiaire verse : 400€ en frais de gestion à la FC3.  
et les droits d'inscription universitaires.**

**Délibération n° D2018-09-07-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6,  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du doyen de la faculté de lettres et civilisations,

Après en avoir délibéré,

### Décide

D'adopter pour l'année universitaire 2018-2019 les tarifs de formations continues suivantes, présentés par la faculté de lettres et civilisations :

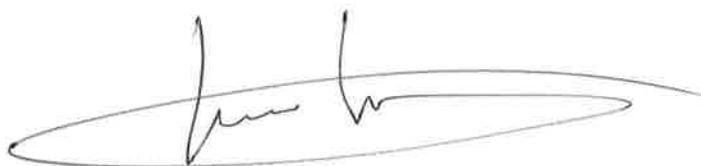
Formation courte : Stratégie de Communication digitale : 50€/heure.  
Cycle culturel de 20h : 175€

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 01 octobre 2018

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Délibération n° D2018-09-08-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6,  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du directeur de l'institut international pour la francophonie (2IF),

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'adopter une participation aux frais de formation, de séjour et de mobilité accordée sur les crédits Agence universitaire de la francophonie 2018 pour les deux élèves suivants :

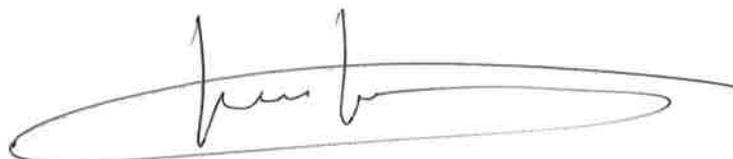
- M. ZHIOU Huang, de nationalité chinoise, pour un montant de 600€, d'octobre 2018 à juin 2019 (9 mois)
- M. AWONO Philippe, de nationalité camerounaise, pour un montant de 700€, de septembre 2018 à février 2019 (6 mois)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 01 octobre 2018

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Délibération n° D2018-09-09-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du doyen de la faculté de droit,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'adopter, pour l'année universitaire 2018-2019, les tarifs de la licence professionnelle métiers du notariat à distance (en partenariat avec le centre national d'enseignement à distance (CNED) et le centre national d'enseignement professionnel notarial (CNEPN) ) :

Tarifs selon convention signée avec le CNED, le CNEPN et l'université Jean Moulin.

Choix de formation de base possible (hors accompagnement en présence optionnel)	Tarifs proposés pour l'ouverture du dispositif (TTC) hors droits universitaires
Formation complète en formation initiale	2100 €
Formation complète en formation continue	4200 €
Inscription par pôle	1050 €/pôle
Tarif redoublant formation initiale	890€/pôle, plafonné à 2100€ si plusieurs pôles sont choisis
Tarif redoublant formation continue	1050 €/pôle, plafonné à 4200 € si plusieurs pôles sont choisis

Option : 9 jours d'accompagnement en présence répartis en 3 regroupements de 3 jours	1200 € pour la totalité des journées  Possibilité de prendre 1 ou 2 regroupements au tarif unitaire de 450 €  pour un regroupement et 850 € pour 2 regroupements
--	--

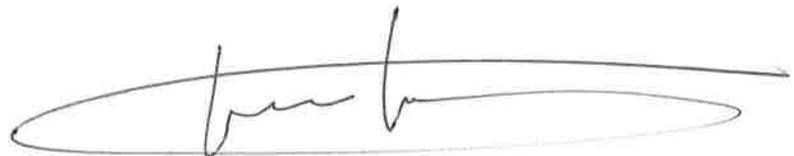
En accord avec le CNED et le CNEPN, sont considérés comme formation continue les dossiers donnant lieu à un financement par un organisme privé ou public. Les reprises d'études non financées par un organisme privé ou public seront considérées comme de la formation initiale.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 01 octobre 2018

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Délibération n° D2018-09-10-fin**  
**Conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-3, R. 719-49 et suivants ;  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du doyen de la faculté de droit,

Après en avoir délibéré,

**Exposé des motifs :**

Renouant le fil de la tradition universitaire, la faculté de droit a souhaité rétablir les « *prix de la faculté* ». Attribués aux lauréats de concours organisés à la fin de l'année universitaire, ces « *prix* » visent à encourager et récompenser l'excellence de nos étudiants.

**Disciplines concernées**

Un concours sera organisé pour chacune des cinq principales disciplines enseignées à la faculté de droit :

- Droit public : concours de « *droit constitutionnel* » (licence I) ;
- Droit privé : concours de « *droit civil* » (licence II) ;
- Histoire du droit : concours de « *histoire des institutions et des faits sociaux de l'Antiquité ou des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles* » (licence III) ;
- Sciences politiques : concours de « *relations internationales* » (licence III) ;
- Sciences économiques : concours de « *sciences économiques* » (licence I).

**Nature, durée et période de l'épreuve**

L'épreuve sera écrite. Le type d'exercice variera selon les disciplines et les années : cas pratique, dissertation, commentaire de décision ou de texte.

Le programme de l'épreuve est celui dispensé dans la discipline concernée au cours de l'année universitaire.

Sa durée sera comprise, selon les matières et les années, entre 3h et 5h.

Elle sera organisée la semaine suivant la fin des examens du second semestre.

**Prix et récompenses**

Une cérémonie de remise des prix sera organisée à l'occasion de la rentrée solennelle de la faculté de droit.

Outre les prix et récompenses susceptibles d'être offerts par nos partenaires (éditeurs, instances représentatives des professionnels du droit), le « *lauréat* » de chaque concours se verra attribuer un « *premier prix de la faculté* » d'un montant de 200 euros.

Des prix en nature, pour un montant maximum de 70 €, pourront également être attribués aux étudiants ayant été distingués par un premier prix ou un accessit.

**Décide**

D'approuver la remise des prix suivantes :

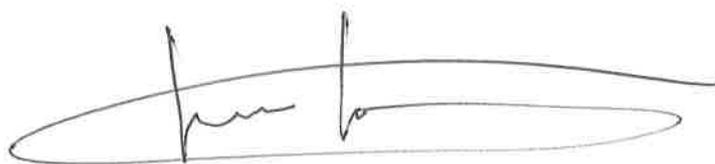
- un premier prix de la faculté de droit de 200€ par lauréat de chaque concours
- des prix en nature d'un montant maximum de 70€ pour les étudiants distingués par un premier prix ou un accessit.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre la demande :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Délibération n° D2018-09-11-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6 ;  
Vu la délibération n° 2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu l'avis du conseil de la faculté de droit du 16 mars 2018 ;

Sur proposition du doyen de la faculté de droit,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'adopter pour l'année universitaire 2017-2018, le tarif de formation continue correctif suivant :

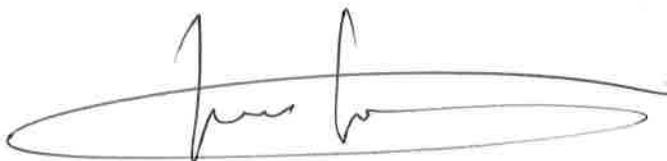
- droit des assurances, Master 2 droit des assurances en contrat de professionnalisation : taux national 2 + 12 € /heure

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Délibération n° D2018-09-12-fin**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-3, L. 712-3 et L. 712-6,  
Vu la délibération n° 2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du doyen de la faculté de droit,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

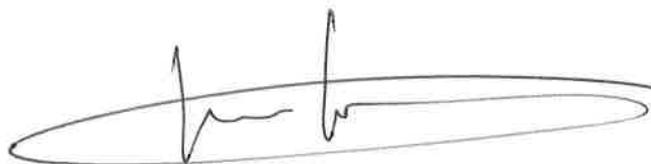
D'adopter pour l'année universitaire 2018-2019 les tarifs de formation, présentés par la faculté de droit. Ces tarifs sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

2017-2018 (CA du 20 juin 2017)				TARIFS 2018-2019				
MENTION	Parcours FI / FC (parcours de formation initiale accessible en formation continue)		Tarif national*		Tarif national		Tarif 2 (reprises d'études non financées)	
			Tarif 1 (FC financée)	Tarif 2 (reprises d'études non financées)	Tarif 1 (FC financées)	Tarif 2 (reprises d'études non financées)		
Droit	Licence de Droit	FC3	TN1	462 €	310 €	TN1	3780 € (Y compris la part revenant à FC3)	400 €
Science politique - Droit	Licence de science politique - Droit	FC3	TN1	462 €	310 €	TN1	3780 € (Y compris la part revenant à FC3)	400 €
Métiers de l'immobilier	Licence professionnelle Métiers de l'immobilier Gestion et Administration de biens/à distance Licence professionnelle Métiers de l'immobilier Gestion et Administration de biens/en présentiel/en alternance Licence professionnelle Métiers de l'immobilier Gestion et Développement de Patrimoine Immobilier / en présentiel/en alternance	IDP1	TN1	4625 € Soit 7,4 € de l'heure 5718,75 €	non voté	TN1	4625 € Soit 7,4 € de l'heure 5 580 €	non appliqué
		IDP1	TN1	5189,75 € Soit 9,15 € de l'heure	non voté	TN1	5 580 € Soit 10 € de l'heure	non appliqué
		IDP1	TN1	5189,75 € Soit 9,15 € de l'heure	non voté	TN1	5 580 € Soit 10 € de l'heure	non appliqué
Métiers du notariat	Licence professionnelle Métiers du notariat, en présentiel Licence professionnelle Métiers du notariat, à distance (partenariat avec le CNED et la CNEPN)	IDP1	TN1	2 000 €	non voté	TN1	2 000 €	non appliqué
		FC3	TN1	4 200 €	2 100 €	TN1	4 200 €	2 100 €
	Licence professionnelle Métiers du notariat, à distance (partenariat avec le CNED et la CNEPN) - Inscription par voie	FC3	TN1	1050 €/pôle plafonné à 200 € si plusieurs pôles sont choisis	1050 €/pôle (890 € si redoublant) plafonné à 100 € si plusieurs pôles sont choisis	TN1	1050 €/pôle plafonné à 200 € si plusieurs pôles sont choisis	1050 €/pôle (890 € si redoublant) plafonné à 100 € si plusieurs pôles sont choisis

\*TN1 = Droits nationaux de niveau Licence  
TN2 = Droits nationaux de niveau Master

DN L-LR0

MENTION		Parcours FC (parcours spécifiques réservés à des professionnels)		2017-2018 (C.A. du 20 juin 2017)				TARIFS 2018-2019			
		Parcours FI / FC (parcours de formation initiale accessible en formation continue)		Tarif national*	Tarif 1(€)(FC financée)	Tarif 2 (reprise d'étude non financée)	Tarif national*	Tarif 1 (FC financée)	Tarif 2 (reprise d'étude non financée)		
Droit des affaires	Master 2 Droit des affaires et fiscalité	IDEA	IDEA	TN2	6 420 €	non appliqué	TN2	6 420 €	non appliqué		
	Master 2 Droit des affaires et fiscalité - par thème	IDEA	IDEA	TN2	1 650 €	non appliqué	TN2	1 650 €	non appliqué		
Droit de la santé	Master 1 Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales	IFROSS	IFROSS	TN2	6 700 € 4 000 € (1ère année) 2 700 € (2ème année)	non appliqué	TN2	6 700 € 4 500 € (1ère année) 2 200 € (2ème année)	non appliqué		
	Master 1 Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales	IFROSS	IFROSS	TN2	6 700 € 4 000 € (1ère année) 2 700 € (2ème année)	non appliqué	TN2	6 700 € 4 500 € (1ère année) 2 200 € (2ème année)	non appliqué		
	Master 2 contrôle de gestion sanitaire et social 18 mois	IFROSS	IFROSS	TN2	7 100 € 4 000 € (1ère année) 3 100 € (2ème année)	non appliqué	TN2	7 100 € 4 800 € (1ère année) 2 300 € (2ème année)	non appliqué		
	Master 2 Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales 18 mois	IFROSS	IFROSS	TN2	7 100 € 4 000 € (1ère année) 3 100 € (2ème année)	non appliqué	TN2	7 100 € 4 800 € (1ère année) 2 300 € (2ème année)	non appliqué		
Droit social	Master 2 Management des Pôles Hospitaliers et des fonctions transversales 18 mois	IFROSS	IFROSS	TN2	7 100 € 4 000 € (1ère année) 3 100 € (2ème année)	non appliqué	TN2	7 100 € 4 800 € (1ère année) 2 300 € (2ème année)	non appliqué		
	Master 2 Management stratégique des risques et de la qualité 18 mois	IFROSS	IFROSS	TN2	6 800 € 4 000 € (1ère année) 2 800 € (2ème année)	non appliqué	TN2	7 100 € 4 800 € (1ère année) 2 300 € (2ème année)	non appliqué		
	Master 2 Droit social et relations du travail - par thème	IDEA	IDEA	TN2	6 420 €	non appliqué	TN2	6 420 €	non appliqué		
	Master 2 Droit social et relations du travail - par thème	IDEA	IDEA	TN2	1 650 €	non appliqué	TN2	1 650 €	non appliqué		
Relations Internationales	Master 2 SID - à distance	EAD	EAD	TN2	4 200 €	2 100,00	TN2	4 200 €	2 100,00		
	Master 2 RID - à distance	EAD	EAD	TN2	4 200 €	2 100,00	TN2	4 200 €	2 100,00		
	Master 2 GPI - ING - à distance	EAD	EAD	TN2	4 200 €	2 100,00	TN2	4 200 €	2 100,00		
	Master 2 ISRI - à distance	EAD	EAD	TN2	4 200 €	2 100,00	TN2	4 200 €	2 100,00		

\*TN1 = Droits nationaux de niveau Licence  
TN2 = Droits nationaux de niveau Master

MENTION		Parcours FI / FC (parcours de formation initiale accessible en formation continue)		Tarif national*	Tarif 1(€)(FC financée)	Tarif 2 (reprise d'étude non financée)	Tarif national*	Tarif 1 (FC financée)	Tarif 2 (reprise d'étude non financée)
Droit des affaires	Master 1 et 2 Droit des affaires et fiscalité	IDEA	IDEA	TN2	4 045 €	non appliqué	TN2	3 780 €	400 €
	Master 1 et 2 Droit de la propriété intellectuelle	FC3	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit des affaires	Master 1 et 2 Droit des affaires approfondi	FC3	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
	Master 1 et 2 Droit du cinéma et de l'audiovisuel	IDAC	IDAC	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 €	400 €
	Master 1 et 2 Droit et fiscalité du Marché de l'art	IDAC	IDAC	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 €	400 €
	Master 1 et 2 Droit et ingénierie financière	FC3	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit des assurances	Master 2 Droit des assurances - contrat de professionnalisation	IAL	IAL	TN2	3 600 €	310 €	TN2	12€/h + tarif plancher de 3 600 €	400 €
	Master 2 Droit des assurances	IAL	IAL	TN2	3 780 €	310 €	TN2	3 780 €	400 €

DN - MASTER 1/3

Droit bancaire et financier	Master 2 Droit bancaire et financier	IDEA	TN2	4 045 €	non appliqué	TN2	3 780 €	400 €
Droit européen	Master 1 et 2 Droit européen des affaires	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit fiscal	Master 1 et 2 Droit fiscal	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit international	Master 1 et 2 Droit international public	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit international	Master 1 et 2 Droit privé international et comparé	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit notarial	Master 1 et 2 Droit notarial interne	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit notarial	Master 1 et 2 Droit notarial international	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit pénal et des sciences criminelles	Master 1 et 2 Droit pénal fondamental	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit pénal et des sciences criminelles	Master 1 et 2 Sécurité intérieure	délocalisé	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit pénal et des sciences criminelles	Master 1 et 2 Pénologie	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit de la famille	Master 1 et 2 Droit de la famille	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	non appliqué	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit de la famille	Master 1 et 2 Droit et pratique des contrats	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	non appliqué	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit privé	Master 1 et 2 Droit privé fondamental	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	non appliqué	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit privé	Master 1 et 2 Droit immobilier - alternance (contrat professionnalisation)	IDP1	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	non appliqué	TN2	12€/heure	non appliqué
Droit privé	Master 1 et 2 Droit immobilier - formation continue	IDP1	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	non appliqué	TN2	12€/heure	400 €
Droit rural	Master 1 et 2 Droit rural	délocalisé	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	non appliqué	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit public des affaires	Master 1 et 2 Droit public des affaires	IDEA	TN2	4 045 €	non appliqué	TN2	3 780 €	400 €
Droit public des affaires	Master 1 et 2 Carrières publiques	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	non appliqué	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit public des affaires	Master 1 et 2 Contrats publics	FC3	TN2	462 € (M1) 3 049 € (M2)	non appliqué (M1) 1 830 € (M2)	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit public des affaires	Master 1 et 2 Droit de l'environnement	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit public des affaires	Master 1 et 2 Droit public fondamental	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Droit de la santé	Master 1 et 2 Juriste Manager des structures sanitaires et sociales	IFROSS	TN2	1 640 €	non appliqué	TN2	1 640 €	non appliqué
Droit social	Master 2 Droit de la protection sociale en contrat de professionnalisation	IDEA	TN2	2 185 €	non appliqué	TN2	2 185 €	non appliqué
Droit social	Master 2 Droit social et relations du travail en contrat de professionnalisation	Master - C. Futur	TN2	2 882,25 €	non appliqué	TN2	2 882,25 €	non appliqué
Histoire du droit et des institutions	Master 1 et 2 Histoire du Droit	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Histoire du droit et des institutions	Master 1 et 2 Professions judiciaires	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Justice, procès et procédures	Master 1 et 2 Expertise Internationale	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
Justice, procès et procédures	Master 1 et 2 Francophonie - nouvelle économie sociale et solidaire	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €

DN - Master 2/3

Risques et environnement	Master 1 et 2 Francophonie et culture	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €	
	Master 1 et 2 Francophonie et développement durable	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €	
	Relations Internationales	Master 1 et 2 Francophonie et relations Internationales	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
		Master 1 et 2 Gestion de programmes Internationaux, Intergouvernementaux et non gouvernementaux	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €
	Master 1 et 2 Intelligence stratégique et risques Internationaux	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €	
	Master 1 et 2 Relations Internationales et diplomatique	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €	
	Master 1 et 2 sécurité Internationale et défense	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €	
	Master 1 et 2 Gouvernance des risques environnementaux	FC3	TN2	462 € (M1) 3 780 € (M2)	310 €	TN2	3 780 € (y compris la part revenant à FC3)	400 €	
	*TN1 = Droits nationaux de niveau Licence								
	TN2 = Droits nationaux de niveau Master								

640  
400,00

DN - Master 3/3

DIPLOME D'UNIVERSITE - FORMATION CONTINUE		2017-2018 (CS du 20 juin 2017)		TARIFS 2018-2019		Observations
		Tarif national*	Tarif (part composante)	Tarif national*	Tarif (part composante)	
IDCEI	DU de droit anglais	TN1	605	TN1	605 €	
	DU de droit allemand	TN1	605	TN1	605 €	
	DU de droit américain	TN1	605	TN1	605 €	
	DU de droit asiatique	TN1	605	TN1	605 €	
IDBEA	DU de droit espagnol	TN1	605	TN1	605 €	
	DU de droit italien	TN1	605	TN1	605 €	
IDJ	DU Juriste Conseil d'entreprise (ID/CE) financé par un organisme	TN2	4 300	TN2	4 300 €	
	DU Juriste Conseil d'entreprise (ID/CE) non financé	TN2	4 300	TN2	4 300 €	
IAI	DU Droit des assurances	TN2	2 300	TN2	2 300 €	
	DU Droit, expertise et soins 1 an	TN1	3 200	TN1	3 200 €	
IFROSS	DU Qualité, Evaluation et Management de Projet dans les Structures Sanitaires et Sociales	TN1	3 400	TN1	3 400 €	
	DU Management de la Restauration et de la Nutrition des Etab Medico-Sociaux et Territoriaux (niv M1) - 4 mois	TN1	2 500	TN1	2 500 €	
FDV	DU Management Médical et Gestion des risques dans les Structures Sanitaires et Sociales (niv M2)	TN1	2 100	TN1	2 500 €	
	DU Pharmacienn manager	TN1	4 300	TN1	4 300 €	
IEI	DU Ecole de Droit de Lyon	TN1	3 745	TN1	3 745 €	
	Préparation aux concours des métiers en Juridiction (magistrat, greffier en chef)		non appliqué	TN1	1940 € (y compris la part revenant à FC3)	
	Préparation à l'examen d'accès au CRPPA		non appliqué	TN1	1230 € (y compris la part revenant à FC3)	
	Préparation aux concours des métiers de la sécurité (police, gendarmerie, douanes)		non appliqué	TN1	1230 € (y compris la part revenant à FC3)	
	Préparation aux concours des métiers de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse		non appliqué	TN1	1230 € (y compris la part revenant à FC3)	

\*TN1 = Droits nationaux de niveau Licence

DU-FC

DIPLOME D'UNIVERSITE - FORMATION INITIALE		2017-2018 (CA du 20 Juin 2017)		TARIFS 2016-2019		OBSERVATIONS
		Tarif 1 (part composante)	Tarif 2 (boursiers)	Tarif 1 (part composante)	Tarif 2 (boursiers)	
IDEL	DU de droit anglais	TN1	148	TN1	200	Pour les étudiants U3 - Doctorat. En cas d'inscription à deux diplômes ou plus de droit étranger au cours d'une même année universitaire, les DI perçus pour un second DU ou plus sont de 100 € par DU
	DU de droit allemand	TN1	296	TN1	200	
	DU de droit américain	TN1	148	TN1	200	
	DU de droit asiatique	TN1	296	TN1	200	
	DU de droit espagnol	TN1	296	TN1	200	
	DU de droit italien	TN1	148	TN1	200	
IDEA	DU Juriste d'affaires	TN2	950	TN2	950	
	DU Juriste droit public des affaires NIV 1	TN2	950	TN2	NON	
	DU Juriste droit public des affaires niveau master	TN2	950	TN2	NON	
	DU Juriste Conseil d'entreprise (IDCE)	TN2	950	TN2	NON	
IAT	DU Droit des assurances	TN2	1 050	TN2	525	
	Préparation aux concours des métiers en Juridiction (magistrat, greffier en chef)	TN1	1 300	TN1	650	
IEI	Préparation à l'examen d'accès au CRPPA	TN1	590	TN1	295	
	Préparation aux concours des métiers de la sécurité (police/gendarmerie, douanes)	TN1	590	TN1	295	
	Préparation aux concours des métiers de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse	TN1	590	TN1	295	
	Inscription d'accès au CRPPA		140		140	
	Passerelle d'accès à la profession d'avocat	TN1	1 250	TN1	140	
IDAC	DU professions du cinéma, de l'audiovisuel et multimédia	TN1	1 391	TN1	1 391	
	DU Professions du marché de l'art	TN1	1 391	TN1	1 391	
FDV	DU Ecole de Droit de Lyon (à distance)	TN1	1 110,90	TN1	1 110,90	
	DU Préparation aux études de droit en français à distance pour étudiants Lyon 3	TN1	185,90	TN1	185,90	
	DU Préparation aux études de droit en français à distance pour étudiants hors Lyon 3	TN1	860,90	TN1	860,90	
	DU Préparation aux études de droit en français à distance pour étudiants égyptiens - année 1	TN1	10,90	TN1	250	
	DU Préparation aux études de droit en français à distance pour étudiants égyptiens - années 2, 3, 4	NON	200	NON	250	
LLM	DU In International and european Business Law Presentiel - 1 semestre	TN1	5 000	TN1	5 000	Versement d'un acompte non remboursable de 20% à la réception de la lettre de confirmation d'admission
	DU In International and european Business Law - 1 année	TN1	10 000	TN1	10 000	
	DU In International and european Business Law					Gratuit pour les étudiants d'échange dont l'université partenaire offre en retour un LLM annuel gratuit pour les étudiants de Lyon 3. Pas de convention de formation pour les étudiants concernés. La réciprocité totale de gratuité annuelle sera vérifiée avec le service Gratuit pour les étudiants d'échange préalablement inscrits en DEUF ou DU LLM (1 semestre)
CPN	DU Droit national international - 1ère année	TN2	3 500	TN2	3 500	
	DU Droit national international - 2ème année	TN2	3 500	TN2	3 500	
	DU Droit national international - 3ème année	TN1	1 500	TN1	1 500	Le CPN entaîné les droits d'inscription (hors droits nationaux)
	DU de sciences criminelles	TN1		TN1	710,90	

\*TN1 = Droits nationaux de niveau Licence  
TN2 = Droits nationaux de niveau Master

DU-FI

		2017-2018 (CA du 20 Juin 2017)		TARIFS 2018-2019		
		Forfait Jour (€)		Forfait Jour (€)		
		Tarif proratisé en fonction du nombre de stagiaires		Tarif 1 - Niveau débutant (apprentissage des fondamentaux) ou actualisation des connaissances		
				Tarif 2 - Niveau Expert		
FORMATION PERMANENTE	1 Journée	1 500		25 €/heure et par stagiaire	45 € par heure et par stagiaire	
	<b>PETIT-DEJEUENER DE FORMATION</b>					
		<b>Forfait (€)</b>	<b>Forfait (€)</b>		<b>Forfait (€)</b>	
	1 petit-déjeuner	100		100		
	Ces tarifs s'entendent dans les cas où une même personne s'inscrit à 2 ou 3 petits déjeuners différents et dans le cas où plusieurs collaborateurs d'une même structure s'inscrivent à 2 ou 3 petits déjeuners, qu'ils soient identiques ou différents					
	2 petit-déjeuner	175		175		
	Ces tarifs s'entendent dans les cas où une même personne s'inscrit à 2 ou 3 petits déjeuners différents et dans le cas où plusieurs collaborateurs d'une même structure s'inscrivent à 2 ou 3 petits déjeuners, qu'ils soient identiques ou différents					
	3 petit-déjeuner	250		250		
	Ces tarifs s'entendent dans les cas où une même personne s'inscrit à 2 ou 3 petits déjeuners différents et dans le cas où plusieurs collaborateurs d'une même structure s'inscrivent à 2 ou 3 petits déjeuners, qu'ils soient identiques ou différents					
	4 petits déjeuners	325		325		
A partir du 4ème petit déjeuner, tarif d'inscription supplémentaire						
	75		75			
<b>VAE</b>						
	<b>Tarif (€)</b>	<b>Tarif (€)</b>	<b>Tarif (€)</b>	<b>Tarif (€)</b>	<b>Tarif (€)</b>	
Conseil et orientation	150,00		150,00			
Accompagnement	800,00		800,00			
Jury	750,00		750,00			
<b>IDCEEL</b>						
Formation non diplômante pour traducteur		Forfait Jour (€)	Forfait demi-journée (€)	Forfait Jour (€)	Forfait demi-journée (€)	
		400	200	400	200	
<b>IDEA</b>						
Ateliers de formation		Forfait (€)		Forfait (€)		
		120		120 € l'atelier		
200 € les deux ateliers						
<b>IAL</b>						
Ateliers de formation		Taux horaire (€)		Taux horaire (€)		
		25		25		
<b>IFROSS</b>						
MODULES		Forfait (€)		Forfait (€)		
	1 Journée	300		300		
	2 Journée	600		600		
	3 Journée	900		900		
	4 Journée	950		950		
	5 Journée	1.000		1.000		
<b>LLM</b>						
MODULES		Forfait (€)		Forfait (€)		
	Cours de 18 heures	2.000		2.000		

Stages

**Délibération n° D2018-09-13-ins**  
**Conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-13-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de la faculté de droit ;

Sur proposition du doyen de la faculté de droit,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

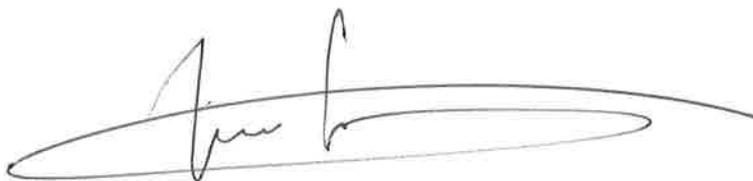
D'approuver les statuts la faculté de droit virtuelle (FDV), tels qu'annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre la demande :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

# **Faculté de Droit Virtuelle (FDV)**

## **Statuts**

### **TITRE : I MISSIONS**

#### **ARTICLE : 1**

La Faculté de Droit virtuelle est un service commun de la Faculté de Droit de l'Université Lyon III

Son siège est fixé à la Faculté de Droit, 15 quai Claude-Bernard, Lyon 7ème.

#### **ARTICLE : 2**

La Faculté de Droit Virtuelle a pour missions principales :

- de coordonner les enseignements de Droit des nouvelles technologies et de nouvelles technologies dispensés dans le cadre de la Faculté de Droit et des Instituts qui y sont rattachés ;
- de coordonner la gestion du parc informatique de la Faculté de Droit et des Instituts et Centres de Recherches qui y sont rattachés ;
- d'organiser les enseignements à distance de la Faculté de Droit et de ses Centres et Instituts ;
- de développer l'enseignement électronique, en particulier par Internet ;
- d'effectuer toutes prestations informatiques qui pourraient lui être demandées, notamment dans le cadre de la réalisation de sites Internet ;
- de dispenser toute formation ayant un rapport avec son objet.
- de promouvoir et d'encourager toutes formes d'études et de recherches relevant du Droit des nouvelles technologies et, en général, de toute utilisation des nouvelles technologies comme aide au travail des juristes ;
- de faire toutes études et recherches sur les techniques pédagogiques et de formation dans le cadre de l'enseignement du Droit ;
- de promouvoir, dans le cadre de ses compétences, les relations entre l'Université et les milieux professionnels, notamment sous forme de rencontres de travail, de recherches coordonnées, de conférences et de colloques.

## **TITRE : II - ORGANES**

### **ARTICLE : 3**

La Faculté de Droit virtuelle est dirigée par un Directeur et administrée par un Conseil.

### **ARTICLE : 4**

Le Directeur de la Faculté de Droit Virtuelle est désigné par le Doyen de la Faculté de Droit de Lyon pour une durée de 5 ans.

Son mandat est renouvelable.

Le Directeur peut désigner un Directeur adjoint parmi les membres du Conseil et le remplacer en cas de démission.

La durée du mandat du Directeur adjoint est la même que celle du Directeur. Il peut être révoqué avant terme par le Directeur.

### **ARTICLE : 5**

Le Conseil est composé de :

- membres enseignants ou chercheurs
  - le Directeur de la Faculté de Droit virtuelle
  - trois enseignants ou chercheurs ayant montré un intérêt particulier pour les activités de la Faculté de Droit virtuelle
- membre administratif
  - un membre du personnel A.T.O.S. de la Faculté de Droit ou d'un Institut ou Centre de Recherches rattaché à cette dernière
- membres étudiants ou chercheurs
  - deux étudiants ou chercheurs titulaires au moins d'un Master en Droit ayant montré une compétence ou un intérêt particulier dans le domaine des nouvelles technologies.
- personnalités extérieures
  - deux personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences ou de leur intérêt particulier dans le domaine d'activité de la Faculté de Droit virtuelle.

Tous les membres du Conseil autres, que le Directeur, sont désignés par le Doyen de la Faculté de Droit sur proposition du Directeur de la Faculté de Droit virtuelle.

La durée du mandat des membres du Conseil est la même que celle du mandat du Directeur. Le mandat est renouvelable.

En cas de démission d'un des membres du Conseil il est procédé à son remplacement dans les formes de la nomination. Le remplaçant est nommé pour la durée restant à courir du mandat de celui qui a démissionné

Si l'un des membres du Conseil ne participe plus aux activités de la Faculté de Droit virtuelle, le Directeur peut proposer son remplacement sur avis conforme du Conseil. Dans ce cas, la personne dont l'exclusion est demandée ne participe pas au vote du Conseil.

## **TITRE : III - FONCTIONNEMENT**

### **CHAPITRE : 1 - LE CONSEIL**

#### **ARTICLE : 6**

Le Conseil est présidé par le Directeur ou son représentant en cas d'empêchement.

Il se réunit au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire sur convocation du Directeur. La réunion est de droit si elle est demandée par écrit par au moins la moitié des membres du Conseil.

Le Conseil peut entendre au cours de ses séances toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Les délibérations du Conseil ne sont pas publiques. Elles sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

#### **ARTICLE : 7**

Le Conseil arrête, sur proposition du Directeur, le programme d'activités de la Faculté de Droit Virtuelle. Il délibère sur toutes questions se rattachant aux activités de celui-ci.

#### **ARTICLE : 8**

En matière financière, le Conseil délibère sur le budget de la Faculté de Droit virtuelle ; il en arrête le compte financier.

Le budget de la Faculté de Droit virtuelle fait partie du budget de la Faculté de Droit qui en approuve le contenu.

#### **ARTICLE : 9**

Les présents statuts peuvent être révisés par le Conseil d'administration de la Faculté de Droit notamment à la demande du Directeur.

**ARTICLE : 10**

Le Conseil peut arrêter un règlement intérieur sur proposition du Directeur

**CHAPITRE : 2 - LE DIRECTEUR ET LE DIRECTEUR-ADJOINT**

**ARTICLE : 11**

Le Directeur anime et coordonne les activités de la Faculté de Droit virtuelle. Il présente chaque année au Conseil un rapport sur son fonctionnement.

**ARTICLE : 12**

En matière financière, le Directeur prépare et exécute le budget de la Faculté de Droit virtuelle.

**ARTICLE : 13**

Le Directeur dirige la Faculté de Droit virtuelle.

Il prépare les séances du Conseil, en établit l'ordre du jour et en convoque les membres, au moins huit jours à l'avance sauf en cas d'urgence. Il assure l'exécution des délibérations.

**ARTICLE : 14**

Le Directeur de Faculté de Droit virtuelle peut demander une deuxième délibération de toute décision du Conseil de la Faculté de Droit affectant la Faculté de Droit virtuelle.

**ARTICLE : 15**

Le Directeur adjoint a les mêmes pouvoirs que le Directeur sauf opposition de ce dernier.

## **Faculté de Droit Virtuelle**

### **Personnes désignées par le Doyen**

#### **DIRECTEUR :**

Hervé CROZE

#### **CONSEIL :**

##### MEMBRES ENSEIGNANTS OU CHERCHEURS

- le Directeur de la Faculté de Droit virtuelle
- trois enseignants ou chercheurs ayant montré un intérêt particulier pour les activités de la Faculté de Droit virtuelle

Mathias MURBACH

Cyril NOURISSAT

David CUMIN

##### MEMBRE ADMINISTRATIF

un membre du personnel A.T.O.S. de la Faculté de Droit ou d'un Institut ou Centre de Recherches rattaché à cette dernière :

Guillaume GODINEAU

##### MEMBRES ETUDIANTS OU CHERCHEURS

Un ou deux étudiants ou chercheurs titulaires au moins d'un Master en Droit ayant montré une compétence ou un intérêt particulier dans le domaine des nouvelles technologies.

Falilou DIOP

##### PERSONNALITES EXTERIEURES

Une à deux personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences ou de leur intérêt particulier dans le domaine d'activité de la Faculté de Droit virtuelle.

Me Frank SAUNIER-PLUMAZ, avocat à Lyon

**Avis n° D2018-09-14-ins**  
**Conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-13-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de la faculté de droit ;  
Vu l'avis du conseil de la faculté de droit du 11 décembre 2017 ;

Sur proposition du doyen de la faculté de droit,

Après en avoir délibéré,

**Donne avis**

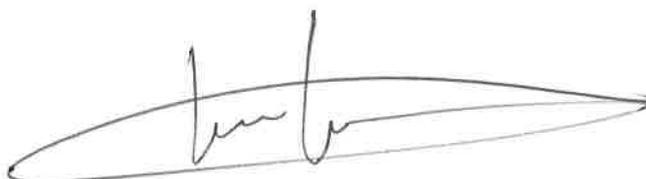
D'approbation des statuts de l'équipe de droit international, européen et comparé (EDIEC), tels qu'annexés à la présente délibération.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre la demande :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

**Équipe de droit international, européen et comparé (EDIEC)**  
**EA n°4185**  
**STATUTS**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé, au sein de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, une **Équipe de droit international, européen et comparé (EA n°4185, EDIEC)**, au statut d'Équipe de recherche.

**Article 2 – Objet**

Cette Équipe a pour objet, d'une part, d'initier toute démarche scientifique permettant de fédérer les différents centres de recherche constitutifs de ladite équipe, d'autre part, de développer toute forme de coopération avec d'autres équipes de recherches en France et à l'étranger et, enfin, de procéder à toutes les études et activités pouvant relever du champ des droits international, européen et comparé soit directement soit en partenariat avec d'autres Équipes ou Centres de recherche. Cette démarche fédérative n'est pas exclusive de la possibilité pour chaque Centre de recherche adhérent de développer ses propres thématiques de recherche tout en recherchant autant que faire se peut à y associer les autres Centres dans le cadre de l'Équipe.

**Article 3 – Missions**

L'Équipe assure une mission de gestion générale des activités de recherche afférentes dans le cadre du contrat de recherche pour lequel l'Université Jean Moulin Lyon 3 a obtenu une habilitation ministérielle.

Elle coordonne la politique scientifique des différents Centres de recherche qui en sont membres. Cette coordination ne remet pas en cause les besoins spécifiques à chaque Centre adhérent, tels qu'ils ont pu être définis par leur conseil d'administration et/ou scientifique respectifs, liés notamment à des programmes de recherche qui leur sont propres.

**Article 4 – Centres membres de l'EDIEC**

L'Équipe comprend quatre centres de recherche : le Centre de droit international (CDI), le Centre d'Études Européennes (CEE), le Centre de recherche en droit international privé (CREDIP) et l'Institut de droit comparé Édouard Lambert (IDCEL), qui fédèrent un ensemble de chercheurs et d'enseignants-chercheurs appartenant ou non à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Une majorité qualifiée des  $\frac{3}{4}$  des Centres de l'Équipe est requise pour l'adhésion d'un nouveau Centre de recherche à l'Équipe, chaque Centre exprimant sa position selon les modalités propres à ses statuts.

Une majorité qualifiée des  $\frac{3}{4}$  des Centres de l'Équipe est également requise pour l'adhésion d'un enseignant-chercheur comme membre titulaire ou associé de l'Équipe.

## **Article 5 – Administration**

L'Équipe est animée par un Directeur (une Directrice) nommé(e) pour cinq ans par le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 sur proposition du Doyen de la Faculté de droit, après avis des responsables des Centres de recherche constitutifs de l'Équipe. Il ou elle est choisi(e) parmi les enseignants de la Faculté de Droit membres de l'Équipe.

## **Article 6 – Conseil scientifique et de gestion**

L'Équipe est animée tant sur le plan scientifique que sur le terrain de la gestion par un Conseil scientifique et de gestion constitué du Directeur (de la Directrice) de l'Équipe ainsi que du Directeur (de la Directrice) de chacun des Centres de recherches membres de l'Équipe, d'un représentant des doctorants rattachés à l'Équipe et à un de ses Centres, et du Doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

Ce Conseil se réunit au moins une fois par an sur convocation du Directeur (de la Directrice) de l'Équipe. Il se réunit également à la demande du Doyen de la Faculté de Droit ou de la majorité des directeurs des Centres rattachés, sur un ordre du jour préalablement établi.

## **Article 7 – Budget**

Les recettes de l'Équipe sont constituées par les crédits de recherche affectés et issus du contrat de recherche liant l'État à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de toute autre ressource publique ou privée qu'elle pourrait tirer de ses activités et de toute autre forme de soutien. Il appartiendra à son Conseil scientifique et de gestion d'en décider l'affectation chaque année en distinguant :

1° les sommes affectées à la gestion générale, à la mutualisation des moyens et équipements et à des actions scientifiques « fédérales », et

2° les sommes destinées aux activités propres des Centres de recherche.

Cette compétence ne remet pas en cause l'affectation des moyens matériels et financiers spécifiques dont les centres adhérents pourraient être bénéficiaires dans le cadre de contrats de recherche ou de subventions les concernant.

Un bilan annuel est établi et présenté au Conseil scientifique et de gestion.

## **Article 8 – Adhésion**

L'Équipe peut demander à pouvoir appartenir à d'autres institutions de recherche locales, nationales ou internationales sous couvert de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Elle inscrit sa démarche scientifique dans le cadre de l'Université de Lyon en favorisant tout partenariat avec les Équipes et Centres de recherche des Universités Jean Monnet Saint-Étienne et Lumière Lyon 2.

Elle peut aussi intégrer différents réseaux scientifiques gérés nationalement.

## **Article 9 – Liaison avec l'enseignement**

L'Équipe développe toute activité (conférence thématique, journées d'études...) pouvant venir en appui aux différents Masters relevant du champ du droit international, européen ou comparé. Elle assiste également les doctorants dans le cadre d'activités similaires (conférences de thèses, séminaires de méthodologie...).

## **Article 10 – Approbation et modification des statuts**

Les présents statuts sont soumis pour approbation au Conseil de la Faculté de Droit, puis, en cas d'approbation, aux conseils compétents de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les présents statuts peuvent être modifiés sur approbation du Conseil scientifique et de gestion de l'Équipe à l'initiative de son Directeur (de la Directrice) ou de l'un des responsables des Centres de recherche adhérents, puis selon les modalités énoncées à l'alinéa premier pour leur approbation.

## **Article 11 – Dissolution de l'Équipe**

Il peut être mis fin aux activités de la présente Équipe à l'initiative du Directeur (de la Directrice) ou de la majorité des responsables de Centres, sur décision unanime de son Conseil scientifique et de gestion, et après approbation des instances compétentes de l'Université (Conseil de la Faculté de Droit, Conseil d'administration et Commission Recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3).

**Avis n° D2018-09-15-ins**  
**Conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-06-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2017-10-13-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de la faculté de droit ;  
Vu l'avis du conseil de la faculté de droit du 11 décembre 2017 ;

Sur proposition du doyen de la faculté de droit,

Après en avoir délibéré,

**Donne avis**

D'approbation des statuts du centre d'études européennes, tels qu'annexés à la présente délibération.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix contre la demande :	0

**Lyon, le 01 octobre 2018**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation**  
**Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**

# Statuts du Centre d'études européennes

## Titre 1 : Missions

### Article 1

Le Centre d'études européennes a le statut de centre de recherche de la Faculté de droit de l'Université Lyon 3.

Il est rattaché à l'Équipe de droit international européen et comparé (EDIEC, EA n° 4185).  
Son siège est fixé à la Faculté de droit, 15 Quai Claude Bernard, 69007 LYON.

### Article 2

Le Centre d'études européennes a pour missions principales :

- 1) de promouvoir et d'encourager toutes formes de recherches et d'études relevant des questions européennes en général et du droit européen en particulier ;
- 2) de favoriser l'enseignement du droit de l'Union ;
- 3) de contribuer au développement des relations entre l'Université et les milieux non universitaires : administrations d'État ou collectivités territoriales, professions juridiques, milieux économiques... ;
- 4) d'assurer le relais de l'Union au plan régional, en offrant à toute personne ou institution, publique ou privée, une source d'information exhaustive sur les activités européennes ;
- 5) d'encadrer les étudiants en master et en doctorat et promouvoir les recherches individuelles et collectives ;
- 6) d'organiser des journées d'étude, des séminaires, des universités d'été et des colloques dont les actes donnent lieu à publication.

Le Centre d'Études Européennes est le support scientifique de la spécialité Droit européen, qui comporte le master Droit européen des affaires (année 1 et 2).

### Article 3

Sont membres du Centre d'études européennes :

- 1) Les professeurs et maîtres de conférences, ATER, doctorants contractuels ou enseignants vacataires de la Faculté de droit assurant des enseignements ou menant des travaux de recherche en droit européen ou sur les questions européennes, qui manifestent le désir d'être rattachés au Centre ;
- 2) Les étudiants inscrits à l'École doctorale de la Faculté de droit assurant des enseignements ou menant des recherches en droit européen ou sur les questions européennes, qui manifestent le désir d'être rattachés au Centre ;

Peut être membre associé toute personne qui participe effectivement aux activités de recherche du CEE. La demande d'association est soumise au Conseil de laboratoire sur avis conforme du directeur ou de la directrice de l'EDIEC et du Doyen de la Faculté de Droit.

## **Titre 2 : Organes**

### **Article 4**

Le Centre est dirigé par un directeur ou une directrice et administré par un Conseil, ci-après dénommé le Conseil de laboratoire.

### **Article 5**

Le Conseil de laboratoire est composé :

- du Doyen de la Faculté de droit, membre de droit ;
- du directeur ou de la directrice de l'EDIEC, membre de droit ;
- du directeur adjoint ou de la directrice adjointe, membre de droit ;
- des professeurs et maîtres de conférences de la Faculté de droit membres rattachés au Centre, membres de droit ;
- de trois étudiants élus par l'ensemble des étudiants inscrits à l'Ecole doctorale de la Faculté de droit rattachés au Centre.

La durée du mandat des membres élus du Conseil est de deux ans. Ils/elles sont rééligibles.

### **Article 6**

Le directeur ou la directrice est nommé(e) par le Doyen de la Faculté de droit sur proposition du directeur ou de la directrice de l'EDIEC après avis de l'ensemble des membres du Centre d'études européennes.

La durée du mandat du directeur ou de la directrice est de cinq ans renouvelables.

### **Article 7**

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe est nommé(e) par le directeur ou de la directrice du Centre d'études européennes.

Ses fonctions prennent fin en même temps que celles du directeur ou de la directrice.

### **Article 8**

L'assemblée générale de l'ensemble des membres du Centre se réunit une fois par an sur convocation du directeur ou de la directrice.

L'assemblée générale a une fonction consultative.

## **Titre 3 : Fonctions**

### **Le Conseil de laboratoire**

#### **Article 9**

Le Conseil est présidé par le directeur ou la directrice du Centre ou, en cas d'empêchement, par le directeur adjoint ou la directrice adjointe.

Il se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois que nécessaire, sur convocation de son directeur ou de sa directrice. La réunion peut en être demandée par le tiers au moins de ses membres.

Toute personnalité dont la présence serait utile en fonction de l'ordre du jour peut être invitée par le directeur ou la directrice à participer à la séance, avec voix consultative.

Les délibérations du Conseil ne sont pas publiques. Elles sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés. Le nombre de procurations est limité à deux par personne.

### **Article 10**

En matière scientifique, le Conseil arrête, sur proposition du directeur ou de la directrice, le programme d'activités du Centre et délibère sur toute question relevant des activités du Centre.

### **Article 11**

Le Conseil délibère sur la répartition des crédits du Centre.

Les ressources du Centre sont constituées par :

- une part de la dotation de l'Équipe de droit international, européen et comparé équivalente à celle attribuée avant 2011 par l'Équipe de droit public (sauf si la dotation de l'EDIEC venait à être substantiellement réduite) ;
- les subventions publiques et privées qui lui seraient attribuées ;
- la rémunération de ses activités et toutes autres recettes qui pourraient lui être allouées.

### **Directeur / Directrice**

#### **Article 12**

Le directeur ou la directrice anime et coordonne les activités scientifiques du Centre. Il ou elle présente chaque année au Conseil un rapport sur son fonctionnement.

#### **Article 13**

Le directeur ou la directrice est chargé(e) de l'administration du Centre.

#### **Article 14**

Le directeur ou la directrice prépare les séances du Conseil, en établit l'ordre du jour et en convoque les membres, au moins huit jours à l'avance, sauf urgence. Il assure l'exécution de ses délibérations.

#### **Article 15**

Le directeur ou la directrice supervise l'engagement des crédits du Centre.

### **Directeur adjoint / Directrice adjointe**

#### **Article 16**

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe assiste le directeur ou la directrice dans l'exécution des missions visées aux articles 12 à 15.

#### **Article 17**

Le directeur ou directrice peut déléguer au directeur adjoint ou à la directrice adjointe tout ou partie des compétences visées aux articles 12 à 15.

À la demande expresse du directeur ou de la directrice, le directeur adjoint ou la directrice adjointe peut représenter le Centre dans toute réunion ou rencontre professionnelle se tenant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université Lyon 3.

#### **Article 18**

Les présents statuts peuvent être révisés par le Conseil de laboratoire à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Le nombre de procurations est limité à deux par personne.

Aucune modification ne peut entrer en application avant d'avoir été approuvée par le Conseil de la Faculté après avis du directeur ou de la directrice de l'EDIEC.

**Délibération n° D2018-09-16-acc**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 18 septembre 2018**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 712-6-1 ;  
Vu la délibération n° 2017-10-06-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° 2017-04-03-Ins portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le conseil d'administration de l'université Jean Moulin réuni le 25 avril 2017 ;  
Vu l'avis favorable de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin du 5 juin 2018 ;

Sur proposition de M. le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

D'approuver les conventions suivantes :

Conventions		
Université Jean Moulin		
NUMÉRO	PARTENAIRE	OBJET
N°18-CC-644	CLEA et Ordre des Experts Comptables	Convention de collaboration pour la réalisation d'un observatoire sectoriel des TPE PME en Auvergne Rhône-Alpes
IAE		
NUMÉRO	PARTENAIRE	OBJET
N°18-CC-794	CROUS	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du conseil d'administration par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

À titre d'information, les conventions suivantes ont été signées par le président, par délégation de pouvoir du conseil d'administration :

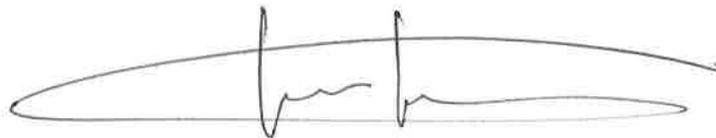
NUMÉRO	PARTENAIRE	OBJET
N°18-595	Forma Sup Ain Rhône Loire	Apprentissage pour la formation DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations
N°18-626	ENS	L3 Chinois
N°18-662	Centre Formation Profession Bancaire	Convention de partenariat
N°18-663	Université Claude Bernard Lyon 1	Avenant de prolongation n°1 de la convention de partenariat n°16-08
N°18-664	ECAM	Convention de partenariat
N°18-665	IAE Caen	Protocole d'accord
N°18-668	Comité Régional du Tourisme Auvergne Rhône-Alpes	Convention de partenariat formation continue
N°18-701	Lycée LURCAT PUP	Convention de partenariat pédagogique
N°18-714	Institut d'Études Politiques de Lyon	Convention de partenariat
N°18-715	VIVERIS Technologie	Convention de formation professionnelle
N°18-CC-591	Espace 44	Contrat de cession des droits d'exploitation d'une pièce de théâtre
N°18-CC-630	Association K-VOX	Contrat de cession pour une conférence et un spectacle
N°18-CC-643	Korea Folk Painting	Contrat de cession d'une exposition de peinture
N°18-CC-649	Les Nuits de Fourvière	Convention de partenariat
N°18-CC-707	FNEGE	Convention de partenariat
N°18-CC-	Le DO Tank	Avenant prolongation n°1 de la convention de

708		partenariat n°17-cc-71
N°18-CC-733	Cécile Agbo	Contrat de cession des droits d'auteur
N°18-CC-734	Éric Disson	Contrat de cession des droits d'auteur
N°18-CC-735	Leslie HUIN	Contrat de cession des droits d'auteur
N°18-CC-748	Brepols Publishers	Convention d'aide à la publication
N°18-CC-761	MJC Monplaisir	Convention d'utilisation d'une salle
N°18-CC-775	CLARA	Convention de financement
N°18-CC-776	DGRIS	Convention pour le financement d'un jeune chercheur. Label « centres d'excellence »
N°18-CC-781	GIP « Mission de recherche Droit et Justice »	Convention de recherche
N°18-CC-782	Consortium ESUP-Portail	Convention de participation
N°18-CC-787	Association de la Maison des écrivains et de la littérature (Mél)	Intervention de l'auteur Joël Baqué
N°18-CC-796 contrat cifre PSA	PSA Automobiles SA	Contrat de collaboration de recherche
N°18-CC-797	Agence plu2sens	Contrat de collaboration de recherche
N°18-CC-798	Crédit Agricole	Avenant n°2 à la convention de création d'une chaire
N°18-CC-799	Université Paris Diderot	Subvention versée par l'Université Paris Diderot pour l'organisation des journées d'études « 1ères rencontres de Géographie de la Santé »

N°18-CC-802	Fondation CERA	Convention de mécénat entre la Fondation CERA et la Fondation de l'Université Jean Moulin abritée par la Fondation pour l'Université de Lyon
N°18-CC-804	Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)	Convention de financement
N°18-CC-809	Centre Claude Bérard	Convention de reversement

Lyon, le 01 octobre 2018

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



**Pierre SERVET**